N° 475 - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 8 juin 2026 par laquelle Monsieur OYER Jean Baptiste demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public, au droit du 32 rue de Poulpatré en CROZON, afin d'effectuer des travaux de réparation de toiture, par l'entreprise GELLY Sylvain, 11 rue Pen an Ero – 29160 LANVEOC, du 9 au 23 juin 2026,

ARRETONS

ARTICLE 1 **Du 9 au 23 juin 2026**
Monsieur OYER Jean Baptiste sera autorisé à occuper une place de stationnement au droit du 32 rue de Poulpatré en CROZON, afin de permettre les travaux de réparation de toiture.

ARTICLE 2 **Du 9 au 23 juin 2026**
Afin de sécuriser le chantier, la circulation des véhicules se fera par :

- Stationnement interdit au droit du chantier
- Panneaux « Piétons, prenez le trottoir d'en face ».

ARTICLE 3 La pré-signalisation et la signalisation du chantier seront mises en place sous la responsabilité de Monsieur OYER Jean Baptiste – 32 rue de Poulpatré – 29160 CROZON.

ARTICLE 4 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 5 L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la Ville de CROZON,
Service de Police Municipale
BTA Gendarmerie de la Presqu'ile
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A CROZON, le 8 juin 2026
P/ La Maire
L'Adjoint délégué

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

Hervé LE ROUX